Tarifs Professionnels & Associations

Artisans, Chefs d'entreprise, Professions libérales, Commerçants, Associations de proximité

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires au 1er octobre 2026

Sommaire

1. Votre compte au quotidien **2**
1.1. L'ouverture et la vie du compte.. 2
1.2. JAZZ PRO la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire 2
1.3. Les relevés de compte..... 4
1.4. La tenue de compte 5
1.5. Les services en Agence..... 5
1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier..... 6
1.7. Associations - vos opérations spécifiques 6

2. Vos services de Banque à distance **7**
2.1. Progéliance Net 7
2.2. Sogecash Net 8
2.3. Téléphone..... 11
2.4. Télétransmission..... 11
2.5. Autres services de cash management 12

3. Vos encaissements et vos règlements..... **13**
3.1. Les encaissements par cartes.. 13
3.2. Les paiements par cartes..... 16
3.3. E/m-commerce WERO 19
3.4. Virement Maitrisé..... 19
3.5. Les virements occasionnels SEPA..... 20
3.6. Les virements permanents SEPA 20
3.7. Les prélèvements SEPA et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA) 21
3.8. Les chèques 22
3.9. Les effets de commerce: Lettres de Change et Billets à Ordre..... 23
3.10. Les espèces 24

4. Vos opérations avec l'étranger..... **25**
4.1. Les opérations de change 25
4.2. Les opérations Carte Business 25
4.3. Les virements..... 26
4.4. Commissions spécifiques 27
4.5. Les prélèvements SEPA et SEPA B2B 27
4.6. Les chèques 27
4.7. Les effets de commerce 28

5. Vos financements professionnels **28**
5.1. Le financement du cycle d'exploitation 28
5.2. Le crédit court terme 29
5.3. Les crédits d'investissement... 29
5.4. Les garanties..... 29

6. Votre protection **30**
6.1. Votre protection..... 30
6.2. La protection de votre affaire.. 31

7. Vos placements professionnels **31**
7.1. Les comptes d'épargne 31
7.2. L'épargne retraite et salariale .. 32
7.3. Les placements financiers..... 33

8. Produits et services n'étant plus commercialisés... **37**
8.1. Votre compte au quotidien 37
8.2. Vos encaissements 38
8.3. Votre protection 40
8.4. Vos placements professionnels 40

9. Résoudre un litige..... **41**

Société Générale à votre service..... **43**

Lexique..... **45**

Zones européennes..... **48**

Société Générale s'engage à accompagner les chefs d'entreprise, professions libérales, commerçants, artisans, et associations dans la réalisation de leurs projets.

Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels et associations. Elles annulent et remplacent à compter du 1er octobre 2026 les précédentes conditions.

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller de clientèle. La brochure est aussi disponible sur professionnels.sg.fr

Pour faciliter votre lecture de cette brochure, veuillez noter que :

- Le pictogramme désigne les opérations traitées en agence qui peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles (hors tarification Progéliance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique).
- Le terme **mini** signifie minimum et **maxi** signifie maximum.
- Le pictogramme Ⓝ désigne un nouveau produit ou service.
- Le pictogramme désigne les produits et les services concernant uniquement les clients déjà détenteurs des-dits produits ou services. Ils ne peuvent plus être souscrits par les autres clients professionnels et associations.
- Le pictogramme **| TVA** dans la marge indique les commissions assujetties. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.
- Les mots marqués du renvoi ★ sont définis dans le Lexique page 45.

1. Votre compte au quotidien

1.1. L'ouverture et la vie du compte

- **Ouverture d'un compte** ..... Gratuit
- **Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire International (RIB-BIC/IBAN) ★** ..... Gratuit
- **Ouverture d'un compte de capital** ..... Gratuit
- **Transfert de compte dans une autre agence Société Générale** ..... Gratuit

→ En cas de changement d'Agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de domiciliation de vos virements et prélèvements.

- **Enregistrement d'un changement d'adresse** ..... Gratuit
- **Clôture de compte**[1] ..... Gratuit
- **Frais de lettre pour actualisation du dossier client ★** ..... 20,00 €
- **Frais de recherche d'adresse erronée (PND**[2]**)** ..... **I TVA** 20,00 €
- **Services Bancaires de Base (SBB) ★** ..... Gratuit

  Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du *Code monétaire et financier.*

1.2. JAZZ pro la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- **Cotisation mensuelle** ..... **I TVA**[3] 42,00 € par mois
  - Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé ..... **I TVA**[3] 33,60 € par mois soit 20 % de réduction[4]

(1) Le virement de clôture de compte effectué par le conseiller est facturé lorsque le client ne procède pas par lui-même au retrait des fonds.
(2) Pli Non Distribué. Partiellement soumis à la TVA.
(3) Partiellement soumis à la TVA.
(4) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ ou Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ ou Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ ou SOBRIO est mentionnée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers ».

Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

- **Commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois**[1]
  (exemple : coût sans JAZZ Pro sur une base de 12 500 €/mois de dépenses à 2 ‰. = 25 €/mois)
- **Frais fixes de tenue de compte**
  (coût sans JAZZ Pro : minimum 28,00 €/mois)
- **Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif**
  (coût sans JAZZ Pro : 160,00 €/an ou 260,00 €/an selon votre chiffre d'affaires) (page 5)
- **L'accès à nos services de banque à distance Progeliance Net** (coût sans JAZZ Pro : 25,00 €/mois)

inclus dans JAZZ pro

- **5 services**
  - Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
  - Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
  - Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
  - Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en Euros dans les automates bancaires et Cash Services, en France et dans les pays de la zone Euro (Page 48).
  - Émission de 3 chèques de banque par an.

(1) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

- **Réduction sur les services**
  - Carte Business[1]
  - Monétia : offre d'encaissement comprenant le contrat de flux PDP et la location de terminal de paiement électronique (TPE)[2]
  - Quiétis Pro : offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (voir page 30)
  - Progécarte sans Contact : offre de location de TPE avec services associés[3]
    Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.

  -25 %

- **Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business**
  Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux Conditions Générales JAZZ Pro, et sur le site professionnels.sg.fr

JAZZ pro **DOUBLE AVANTAGE** à la carte !

25 % de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

+

25 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business[4].

ou

35 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business[5].

1.3. Les relevés de compte

- **Mise à disposition du Relevé de compte électronique dans Progéliance Net, périodicité mensuelle** ..... Gratuit
- **Mensuel** ..... Gratuit
- **Par quinzaine** ..... 8,00 € par mois
- **Hebdomadaires** ..... 8,80 € par mois
- **Journaliers** ..... 50,00 € par mois
- **Classés par rubrique (chèques, virements...)** ..... 16,30 € par an
- **Relevé d'intérêts standard papier** (par relevé) ..... 18,80 €
  Le Relevé d'intérêts détaille le calcul des intérêts et commissions de tenue de compte.
- **Demandes particulières** ..... Nous consulter
  Délivrance d'arrêtés de compte avec écritures reclassées dans l'ordre croissant des dates de valeurs ou tout service particulier demandé par le client.
- **Courriers conservés à l'Agence à la demande du client** (par compte) ..... 15,00 € par mois

(1) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
(2) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monétia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.
(3) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique (cf. p. 13).
(4) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.
(5) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

1.4. La tenue de compte

▪ **Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client** (juridique, fiscale, comptable...) **pour les Professionnels**

- Votre chiffre d'affaires :
  - Jusqu'à 750 000 euros..... 160,00 € par an
  - Au-delà de 750 000 euros.....260,00 € par an

JAZZ pro Exonération de la Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client pour les détenteurs de JAZZ Pro.

▪ **Frais fixes de tenue de compte**[1]

- Compte professionnel en euro..... mini 28,00 € par mois
- Compte de syndicat de copropriétaires en euro..... mini 7,00 € par mois
- Compte en devises..... mini 33,00 € par mois

JAZZ pro Exonération des frais fixes de tenue de compte en euro pour les détenteurs de JAZZ Pro.

▪ **Commission de mouvement**[1] ★

Cette commission s'applique uniquement sur les comptes courant professionnels sur le montant des opérations au débit du compte

- Compte en euro ou en devises..... jusqu'à 2,00 ‰[2]
  - avec un minimum de perception par mois.....8,00 € par mois

JAZZ pro La commission de mouvement est incluse dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 12 500 € de mouvements débiteurs mensuels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies avec le client.

▪ **Frais de tenue de compte inactif**[3] ★

Par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier.*

- Frais par compte..... maxi 30,00 €[4]

1.5. Les services en Agence

▪ **Recherche de documents (par document)** ..... **I TVA**

- Relevés de compte..... 19,00 €
- Autres documents
  - Recherche de documents datant d'un an ou moins..... 19,00 €
  - Recherche de documents datant de plus d'un an .....36,00 €
- Supplément par photocopie..... 0,70 €
- Demande de renseignements spéciaux (par compte) .... **I TVA** mini 190,00 €

Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord écrit préalable du titulaire du compte.

(1) Les frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.
(2) Mini 0,80 ‰.
(3) Les comptes et livrets d'épargne, et les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.
(4) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata. Voir aussi la définition figurant en page 45.

- **Location de coffre-fort**[1] ..... à partir de 114,00 € par an
- **Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS** .....
  Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants :
  - Ciblage, assurance à la carte ..... Étude personnalisée

1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

- **Commission d'intervention pour les Professionnels**
  Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).
  - Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante, dans la limite de 6 par jour ..... 11,00 €
  - Par opération, hors Convention de Trésorerie Courante ..... 17,00 €
- **Frais par saisie attribution, par saisie conservatoire** ..... 140,00 €
- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur** ..... 10 % du montant dû au Trésor Public (max. 100,00 €)
  La saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition et la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** . 16,00 €
  Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert. Dans ces cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à régularisation complète de votre situation.

1.7. Associations - vos opérations spécifiques

Quiétis Associations[2]

Produit d'assurance dédié à la protection des moyens de paiement, recette, clé et carte grise de l'association et service d'informations juridiques par téléphone.

- **Par compte courant** (cotisation mensuelle) ..... 3,80 €

JAZZ Associations[3]

- **Cotisation mensuelle** ..... | **TVA**[4] 13,00 €
  Sont inclus dans JAZZ Associations :
  - l'abonnement à Progéliance Net et L'Appli SG PRO (hors options),

(1) Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur professionnels.sg.fr et disponibles en agence auprès de votre conseiller.
(2) Dans les limites des stipulations contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le Code des assurances, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).
(3) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).
(4) Partiellement soumis à la TVA.

- l'assurance Quiétis Associations,
- les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale,
- les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements),
- les frais d'émission de trois chèques de banque par an.

La tenue de compte

- **Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client** (juridique, fiscale, comptable...) **pour les Associations**
  - Associations ayant un budget inférieur à 300 000 euros et/ou ayant moins de 10 salariés permanents ..... 160,00 € par an
  - Associations ayant un budget supérieur à 300 000 euros et/ou ayant plus de 10 salariés permanents..... mini 400,00 € par an
- **Frais fixes de tenue de compte pour les Associations**
  - Compte en euros..... 33,00 € par mois
  - Compte en devises..... 36,00 € par mois (ou contre-valeur)
- **Commission de mouvement** ..... Cf. page 5

Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

- **Commission d'intervention pour les Associations**
  Forfait mensuel calculé en fonction du nombre de jours calendaires de dépassement dans le mois.
  - de 1 à 5 jours..... 130,00 € par mois
  - de 6 à 10 jours ..... 258,00 € par mois
  - supérieur à 10 jours..... 380,00 € par mois

2. Vos services de Banque à distance

2.1. Progéliance Net

- **Abonnement mensuel[1] accessible via les Services Internet et L'Appli SG PRO[2]** ..... **I TVA** 25,00 €
  - Prestations incluses (services essentiels)
    - Consultation des comptes courants professionnels et comptes bancaires privés
    - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés[3])
    - Saisie de virement permanent SEPA
    - Gestion des bons à payer d'effets de commerce (LCR/BOR)
    - Mise en opposition Carte Business
    - Verrouillage/déverrouillage Carte Business
    - Activation / désactivation des paiements en ligne Carte Business
    - Activation / désactivation des retraits distributeur Carte Business
    - Activation / désactivation des transactions à l'étranger Carte Business
    - Consultation code secret Carte Business

(1) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».
(2) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/10/2026 : 25 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.
(3) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

- Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business[1]
- VIZUP : Pilotage de l'activité en temps réel/Gestion de vos devis et factures[2]

JAZZ pro L'abonnement aux services essentiels de Progéliance Net est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

▪ **Progéliance Net pour les SCI** ..... **I TVA** 20,00 € par mois
Votre accès à la la banque à distance via les Services Internet et L'Appli SG PRO[3] avec les prestations incluses comme ci-dessus décrites (services essentiels)

• Votre avantage frais de tenue de compte[4] ..... Gratuit

JAZZ pro Pour les adhérents de JAZZ Pro[5] **I TVA** 15,00 € par mois soit 25 % de réduction

---

▪ **Services proposés en option**

• Saisie virement international ..... Option gratuite
• Saisie de remises de prélèvements SEPA ..... **I TVA** 7,20 € par mois
• Saisie de remises d'effets de commerce ..... **I TVA** 7,20 € par mois
• Téléchargement aux formats interbancaires (relevés 120, remises d'ordres 160, 320 et Iso 20022) ... **I TVA** 7,20 € par mois
  - Remises d'ordres de virements, effets de commerce et prélèvements SEPA
  - Transferts de relevés de comptes (au-delà de 50/mois, 0,35 € l'enregistrement)
• Suivi/signature des télétransmissions ..... **I TVA** 7,20 € par mois
• Notification SMS/E-mail ..... **I TVA** 2,50 € par mois
• Relevé d'intérêt électronique (par relevé) ..... **I TVA** 4,00 €
• Notification par L'Appli SG PRO ..... Gratuit

→ Les opérations réalisées en Agence signalées dans ce document par le symbole 🌐 peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement sur Internet et mobile (hors tarification Progéliance Net et options).

▪ **Service donnant lieu à une tarification supplémentaire à l'utilisation** ..... **I TVA** 0,50 €
Visualisation d'une image numérisée d'un chèque ou d'un bordereau de remise (Service Relevés de chèques) (par image).

JAZZ pro Ce service est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

2.2. Sogecash Net

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

– d'un module de services **Sogecash Net Évolution**,

– de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de **Sogecash Net Évolution**.

---

(1) Selon conditions spécifiques.
(2) Sous réserve d'activation du service VIZUP.
(3) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/10/2026 : 25 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.
(4) Frais de tenue de compte inclus correspondant aux frais fixes mensuels de 28,00 €, aux frais pour commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, et aux frais de commission de mouvements quel que soit le montant des dépenses mensuelles.
(5) Pour les représentants légaux adhérents de JAZZ Pro via une autre entité juridique.

▪ **Sogecash Net Évolution (incluant 3 comptes courants)**.. **I TVA** 32,00 €
Ensemble composé des services suivants :

– Restitutions et consultation : consultation des comptes, des opérations du jour (Intraday), des LCR/BOR à payer, recherche d'opérations
– Paiements : virement SEPA ordinaire et instantané, virement permanent SEPA, Bon à payer de LCR/BOR
– Cartes : gestion cartes business
– Alertes : chéquier ou carte bancaire disponible en agence
– Relevés dématérialisés : relevé de comptes électronique, facture mensuelle des commissions, bordereaux de décompte de remise d'effets (à l'encaissement ou à l'escompte), relevé LCR/BOR impayé, relevé LCR/BOR à payer
– Sécurité : Secure Access, solution gratuite pour l'administrateur (sur 5 médias maximum) et facturée « à la carte » pour chaque administrateur délégué ou utilisateur enrôlé.

▪ Services à la carte (abonnement mensuel)

• **Sécurité**
- Solution de sécurité « Secure Access[1] » obligatoire pour l'authentification à l'Espace Client et la validation des transactions
  - Par administrateur délégué ou utilisateur enrôlé (sur 5 médias maximum) ..... 4,00 €
- Double Signature[1] ..... 4,00 €

• **Restitutions et consultations en ligne**
- **Comptes et opérations**
- Consultation des comptes ..... 14,00 €
- Consultation des opérations du jour ..... 14,00 €
- Consultation des chèques (encaissement et paiement) ..... 8,00 €
  - Par image visualisée (Chèque, bordereau de remise) ..... 0,50 €
- Consultation des encours cartes bancaires à payer ..... 4,00 €
- Consultation des relevés de LCR/BOR à payer ..... 4,00 €
- Recherche d'opérations ..... 4,00 €
- **Trésorerie et épargne**
- Fusion de soldes des comptes ..... 8,00 €
- Restitution par compte-titre ..... 4,00 €
- Restitution des contrats de capitalisation ..... Gratuit
- **Monétique commerçant**
- Restitution de l'activité Monétique commerçant (tableau de bord, alertes, relevés des opérations monétiques, remises) par contrat monétique ..... 14,00 €

• **Paiements**
- Par service :
  - Virement SEPA ordinaire ou instantané ★ ..... 8,00 €
  - Virement Permanent SEPA ★ ..... 8,00 €
  - Virement international ..... 8,00 €
  - Bon à payer de LCR/BOR ..... 8,00 €
  - Virement de trésorerie européen ..... 8,00 €
- Gestion des prélèvements reçus ..... Gratuit

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

- **Encaissements**
  - Saisie de prélèvements SEPA ★ ..... 8,00 €
  - Saisie de remise de LCR/BOR à encaisser ..... 8,00 €
- **Relevés dématérialisés (format PDF)**
  - Relevé de compte électronique (RCE) ..... Gratuit
  - Facture de commissions ..... Gratuit
  - Récapitulatif Mensuel des Frais d'Encaissement Carte (RMFEC) ... Gratuit
  - Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement Carte (RAFEC) ..... Gratuit
  - Relevé Cartes Business à débit différé ..... Gratuit
  - Bordereaux de décompte de remise d'effets (à l'encaissement ou à l'escompte) ..... Gratuit
  - Relevé LCR/BOR impayé ..... Gratuit
  - Relevé LCR/BOR à payer ..... Gratuit
  - Relevé d'Intérêts Électronique (par échelle) ..... 4,00 €
- **Téléchargement Relevé**
  - Relevé de compte au format OFX ..... Gratuit
  - Relevé de compte au format tableur ..... 8,00 €
  - Abonnement au relevé de compte au format CFONB120 ..... 30,00 €
    - par enregistrement ..... 0,09 €
- **Téléchargement Remise**
  - Abonnement par service ..... 14,00 €
  - Par séquence ★ ..... 2,80 €
    - Remise de virement SEPA ordinaire au format ISO 20022 ★
    - Remise de virements SEPA instantanés au format ISO 20022 ★
    - Remise de virements internationaux et urgents européens au format CFONB320
    - Remise de virements internationaux et urgents européens au format ISO 20022
    - Remise de virements de trésorerie européens au format ISO 20022
    - Remise de prélèvements SEPA au format ISO 20022 ★
  - Abonnement au service de remise de LCR/BOR au format CFONB160 ..... 14,00 €
- **Ordres autres canaux**
  - Suivi et validation des ordres autres canaux[1] ..... 8,00 €
- **Alertes[1][2]**
  - **Abonnement par service** ..... 3,50 €
    - Chéquier ou carte bancaire disponible en agence
    - Rejet sur virement SEPA (ordinaire et instantané) émis ★
  - **Abonnement par service** ..... 7,60 €
    - Impayé ou rejet sur prélèvement SEPA remis ★
    - Impayé ou rejet sur LCR/BOR remis
    - Impayé ou rejet sur Chèque remis
    - Solde inférieur au seuil de fixé
    - Solde supérieur au seuil fixé
    - Virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu
    - Virement international reçu
    - Paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis en attente de signature

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).
(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

- **Financement et Placement**
  - Service Bourse ..... 8,00 €
  - Demande d'ouverture de compte à terme ..... Gratuit
  - Décaissement des prêts moyen et long terme ..... Gratuit
- **Service de demande de Carte Affaires** ..... Gratuit

▪ **Service de gestion de Carte Business** ..... Gratuit

- Mise en opposition Carte Business
- Verrouillage/déverrouillage Carte Business
- Activation/désactivation des paiements en ligne Carte Business
- Activation/désactivation des retraits distributeur Carte Business
- Activation/désactivation des transactions à l'étranger Carte Business

▪ **Espace Flux**

Solution de gestion de trésorerie, de paiement et de constitution de fichiers, multibancaire et multicompte[1]

- Abonnement mensuel ..... 37,00 €
  - Aide au paramétrage contrat Sogestel T/TS ..... Nous consulter
  - Aide au paramétrage banque tierce ..... Nous consulter

▪ **SEPAmail DIAMOND[2] (Sécurité & Lutte contre la fraude)** .....

Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA ★. Disponible uniquement via les offres de télétransmission, et l'offre API for Corporate. Nous consulter

2.3. Téléphone

3933 Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).
Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 39 33. Appel non surtaxé.

2.4. Télétransmission

▪ **Sogestel Expert Comptable** ..... **I TVA**

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes Société Générale de nos clients communs (via une liaison EBICS).

- Relevé de compte, forfait mensuel (+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1000 écritures/mois) ..... 46,50 €

▪ **Sogestel (Protocole EBICS T) ou Sogestel TS (EBICS TS)** ..... **I TVA**

- Option remises

  Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA, effets de commerce...). ★
  - Sogestel ..... 61,00 € par mois
  - Sogestel TS ..... 56,00 € par mois

(1) Peut nécessiter un abonnement SOGESTEL et des certificats numériques.
(2) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

- **Option relevés**
  Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...). ★
  - Relevés de comptes ..... 66,00 € par mois
  - Relevés intraday ..... 35,00 € par mois
  - Relevé de compte électronique (format PDF) ..... Gratuit
  - Autres relevés (par type de relevé) ..... 30,00 € par mois
  - Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)
    - Pour tous les relevés par enregistrement (format CFONB) ..... 0,09 €
    - Uniquement pour les relevés de compte et les relevés de compte intraday :
      - par opération (format XML) ..... 0,28 €
      - par kilo octet (format SWIFT) ..... 2,75 €
    - Pour les autres relevés :
      - par séquence ou opération (format XML) ..... 0,09 €
    - Pour les relevés Facture de commissions dématérialisée et Relevé de frais monétique dématérialisé (format PDF) :
      - par compte ..... 1,00 €
- **Rédaction et implémentation d'un avenant** ..... 10,80 €/avenant
- **Avenant pour la gestion des mandats par compte** ..... Nous consulter

▪ **Relevés par mail** ..... **I TVA**
- Abonnement mensuel (par type de relevé)
  - Relevé d'intérêt électronique ..... Gratuit
  - Accusé de réception applicatif GPI ..... 63,50 €
  - Autres relevés ..... 30,00 €
- Consommation (par pièce jointe)
  - Relevé d'intérêt électronique ..... 4,00 €
  - Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés ..... 0,41 €

2.5. Autres services de cash management

▪ **Certificat SWIFT 3SKEY** .....
- Par Token USB[1] NG Pro ..... 90,00 €

▪ **Suivi des virements internationaux (GPI)** ..... **I TVA**
Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation[2])
- Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP ..... 63,50 €

▪ **Sogecash Fournisseurs**
Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA[3]) et à l'international
Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP
- Par opération ..... Étude personnalisée

(1) Token USB : support permettant d'accueillir des certificats électroniques.
(2) Les frais liés au fichier transmis sont facturés en sus selon le format souscrit.
(3) Zone SEPA, voir définition p. 48.

3. Vos encaissements et vos règlements

3.1. Les encaissements par cartes

Les commissions monétiques

Elles sont dues lors de l'encaissement des transactions par carte et perçues quel que soit le contrat d'encaissement par carte. . . . . Étude personnalisée

- **Forfait initial :** un tarif unique réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 12 000 € par an . . . 5,00 € par mois
- **Forfait monétique santé :** Un tarif unique en fonction de votre profession incluant l'ensemble de vos commissions monétiques liées aux encaissements effectués par carte bancaire via votre terminal de paiement électronique
  - Pour les médecins généralistes et paramédicaux[1] (12,00 €/mois avec JAZZ pro) . . . . . 15,00 € par mois
  - Pour les médecins spécialistes[2] (20,00 €/mois avec JAZZ pro) . . . . . 25,00 € par mois

Les encaissement en face-à-face

- **Contrat d'encaissement flux PDP**

  Solution d'acquisition des flux monétiques en point de vente.
  - Mise en place du contrat. . . . . Gratuit

- **Monétia**

  Offre d'encaissement comprenant le contrat de flux PDP et la location de terminal de paiement électronique (TPE)[3].
  - Monétia Néo
    - Fixe IP/WIFI Néo (avec Pin-Pad à insertion carte) Ⓝ . **I TVA** 26,00 € par mois
    - Fixe 4G Néo (avec Pin-Pad à insertion carte) Ⓝ . . . . **I TVA** 45,00 € par mois
    - Portable IP/WIFI Néo. . . . . **I TVA** 31,00 € par mois
    - Portable 4G Néo . . . . . **I TVA** 45,00 € par mois
  - Gamme de terminaux classiques
    (Arrêt de commercialisation depuis le 25 juin 2026)
    - TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) . . . . . **I TVA** 26,00 € par mois
    - TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) . . . . **I TVA** 45,00 € par mois
    - TPE Portable IP. . . . . **I TVA** 31,00 € par mois
    - TPE Portable GPRS. . . . . **I TVA** 45,00 € par mois
    - Éditeur/Lecteur chèque . . . . . **I TVA** 23,00 € par mois
      (Ce matériel n'est plus commercialisé depuis le 1er janvier 2025)

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur les cotisations du matériel Monétia[4].

- Les options et services Monétia
  - Option Monétia Plus : service de maintenance sur site[5] (abonnement par matériel) . . . . . **I TVA** 7,50 € par mois

---

(1) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes : Médecins généralistes : code NAF 8621Z, Infirmiers, Sages femmes : code NAF 8690D, Rééducation Appareillage, Pédicures Podologues : code NAF 8690E, Santé humaine non classées : code NAF 8690F.

(2) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes : Activités chirurgicales : code NAF 8622B, Radiodiagnostic et Radiothérapie : code NAF 8622A, Laboratoires d'analyses médicales : code NAF 8690B, Autres Médecins Spécialistes : code NAF 8622C.

(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

(4) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de contrat Monétia rattaché au même compte courant professionnel que JAZZ Pro.

(5) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au vendredi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

- Installation sur site unique à J+8 max :
  service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
  Par matériel ..... **I TVA** 74,00 €
- Dépannage express : service de dépannage. ... **I TVA** 180,00 € par matériel
  avec envoi d'un terminal ou déplacement
  d'un technicien sur site sous 4 heures)
- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner
  le(s) matériel(s) en cas de résiliation de contrat ..... Gratuit
  Envoi d'un bon retour supplémentaire
  en cas de perte du premier bon ..... **I TVA** 30,00 €
- Ajout/Suppression logiciel privatif..... **I TVA** 53,00 €
- Changement de matériel[1]..... **I TVA** 75,00 €

▪ **Progécarte Santé[2]**

Arrêt de commercialisation de l'offre dans le courant du 1er semestre 2026.

Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil..... **I TVA** Nous consulter

▪ **Monétia Santé** Ⓝ ..... **I TVA** Nous consulter

Contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE)[3] pour les Professionnels Libérales de Santé, permettant :

- D'encaisser par carte bancaire des honoraires
- De lire des cartes Vitale pour la création des Feuilles de Soins Électroniques (FSE)
- De télétransmettre des FSE aux CPAM

Avec un service de Maintenance et d'Assistance inclus dans l'abonnement

▪ **Solution d'encaissement mobile MPOS[4] :** terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible..... **I TVA** Nous consulter

▪ **Offre location saisonnière[2] :** location d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE) pour une durée courte (minimum 1 mois) ..... **I TVA** Nous consulter

Les encaissement sur Internet

▪ **Sogecommerce :** Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre à votre site marchand et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement, à l'ouverture..... **I TVA** 300,00 €
- Abonnement mensuel..... **I TVA** 33,00 €
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés..... Gratuit

(1) Frais dû uniquement pendant la période d'engagement de 48 mois.
(2) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).
(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.
(4) Contrat conclu avec le prestataire JDC, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

- Option encaissement via prélèvement SEPA
  - Forfait mise en place de l'option ..... **I TVA** 400,00 €
  - Coût par mandat archivé avec signature ..... **I TVA** 0,90 €
  - Coût par prélèvement SEPA ..... 0,20 €
- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) ..... Gratuit
- Option Apple Pay ..... Gratuit
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
  - Par transaction ..... **I TVA** 0,50 €
- Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs[1] ..... Gratuit
- Option de paiement échelonné[2] (Solution de financement permettant de payer en plusieurs fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) ..... Nous consulter
- Modules de paiement open source compatibles avec les principaux éditeurs de solutions e-commerce ..... **I TVA** Gratuit
- Autres options disponibles ..... Nous consulter

▪ **Sogenactif** .....

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2026.

▪ **Contrat flux Internet**

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. Destiné aux professionnels disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique.

- Abonnement mensuel ..... **I TVA** 23,00 €

Les encaissements à distance

▪ **Sogecommerce Lite**

Solution d'encaissement en ligne sécurisée permettant aux commerçants qui ne disposent pas d'un site e-commerce de proposer le paiement en ligne à leurs clients.

- Frais de raccordement à l'ouverture du contrat ..... **I TVA** 100,00 €
- Abonnement au service ..... **I TVA** 16,00 € par mois
- Options disponibles ..... Nous consulter

▪ **Sogefactures** .....

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2026.

▪ **VPC e-Gestion** .....

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2026.

Les services connexes

▪ **DCC Planet[3]** ..... Étude personnalisée

Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise[4]. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

(1) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.
(2) Sous réserve d'acceptation des établissements émetteurs de ces solutions.
(3) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.
(4) Sous réserve d'éligibilité de la devise.

- **Acceptation des paiements mobiles réseaux étrangers** ..... Étude personnalisée

  Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des paiements mobiles à d'autres réseaux[1] : AliPay, WeChatPay.

- **Relevés des frais d'encaissement[2]**

  (disponibles dans votre accès banque à distance Progéliance Net)
  - Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte ..... Gratuit
  - Récapitulatif annuel des frais d'encaissement par carte ..... Gratuit
  - Suivi des encaissements monétiques sur banque à distance - tableau de bord monétique ..... Gratuit

    Depuis votre espace Progéliance Net suivez votre **activité monétique** (nombre de remises, nombre et montant total des factures (achats et avoirs), montant moyen par facture, ventilation du chiffre d'affaires par tranches de montants), **les autorisations** (nombre et pourcentage d'autorisations demandées, acceptées, non acceptées), **les impayés** (nombre et montant des impayés, pourcentages respectifs) et **les fraudes.**

3.2. Les paiements par cartes

Cartes Business

- **Cotisation annuelle des cartes Business**

  La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.

  - Carte CB Visa Gold Business ..... 143,00 €
    - À débit immédiat ou différé (dates d'arrêté possibles 1er, 10 ou 20 du mois)
  - Carte CB Visa Business ..... 55,00 €
    - À débit immédiat ou différé

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business[3].

  - Carte CB Visa Business SBB[4] ..... Gratuit

    Uniquement pour les détenteurs des Services Bancaires de Base (SBB)
    - SBB : Services Bancaires de Base réservés aux bénéficiaires de la procédure du droit au compte
    - Carte à autorisation systématique[5] et à débit immédiat exclusivement

- **Options des cartes Business**
  - Option crypto dynamique[6][7][8]
    (En supplément de la cotisation carte)
    numéro au dos de la carte changeant toutes les heures ..... 14,00 €

---

(1) Contrat conclu avec Banque Edel, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.
(2) Conformément à la réglementation en vigueur.
(3) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
(4) Carte non éligibles aux options crypto dynamique et carte Collection.
(5) Sous réserve d'exceptions détaillées dans les Conditions Générales Cartes Business, Convention de compte courant Professionnels.
(6) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.
(7) Option non compatible avec l'Option cartes Collection proposée sur la gamme Business (Collections Entrepreneur & Business class).
(8) Option non disponible pour les cartes CB Visa Business SBB.

- Option carte Collection[1]
  (En supplément de la cotisation carte)
  - Entrepreneurs (modèle Moovjee, modèle Initiative France) ... I **TVA** 15,00 €
  - Business class
    (disponible uniquement sur la Carte CB Visa Gold Business) .I **TVA** 109,00 €
  - Exonération des commissions SG de retrait et de paiement Zone Euro et Hors Zone Euro[2]
- Code secret
  - Choix du code secret[1] ..... 12,00 € par choix du code
  - Réédition du code secret
    À distance ..... Gratuit
    Par votre agence ..... 5,00 €

▪ Autres services liés aux cartes Business

- Frais d'opposition (blocage) de la carte
  - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors remplacement de la carte ..... Gratuit
  - Par la banque (pour motif utilisation abusive) ..... Gratuit
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) ..... 26,00 €
- Remplacement de la carte
  - À l'occasion de son renouvellement automatique ..... Gratuit
  - En cas de dysfonctionnement ..... Gratuit
  - À votre demande : détérioration, renouvellement anticipé ..... 20,00 €
  - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse ..... 20,00 €

JAZZ pro Les frais de refabrication de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- Relevé mensuel Carte CB Business à débit différé
  - Relevé électronique (Détenteurs d'un contrat Progéliance Net/Sogecash Net) en option au format papier ..... Gratuit

Cartes Affaires Environnement

▪ Cotisation annuelle des cartes Affaires Environnement .....

- CB Corporate Executive Mastercard / CB Visa Gold Affaires ..... 145,00 €
  - À débit immédiat ou différé
- CB Corporate Mastercard / CB Visa Affaires ..... 65,00 €
  - À débit immédiat ou différé
- Code secret
  - Choix du code secret ..... Gratuit
  - Réédition du code secret ..... Gratuit

Reporting

▪ Reporting Internet Via Sogecarte Net (Espace Carte Corporate) ..... Gratuit

▪ Relevé de Gestion télétransmis

- Cotisation mensuelle selon périodicité
  - Téléchargement quotidien ..... 75,00 €
  - Téléchargement bimensuel ..... 30,00 €
  - Téléchargement mensuel ..... 16,00 €
- Coût par écriture ..... 0,05 €

(1) Option non disponible pour les cartes CB Visa Business SBB.
(2) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de DAB.

- **Relevé de gestion Visa ou Mastercard**
  - Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne ..... 305,00 €
  - Coût par écriture en sus de la cotisation mensuelle ..... 0,05 €
- **Relevé papier**
  - Relevé Carte titulaire ..... 4,00 € par relevé émis
  - Relevé de gestion entreprise
    - Cotisation mensuelle ..... 58,00 €
    - Coût par écriture en sus de la cotisation mensuelle ..... 0,05 €

Options

- **Option Gestion et contrôle**[1]
  Service d'alertes et de contrôles sur des canaux de paiements ou types de transactions ..... Gratuit
- **Option crypto dynamique**[2]
  (En supplément de la cotisation carte) ..... 14,00 €
- **Autres services liés à la carte Affaires Environnement**
  - Blocage de la carte
    - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse ..... Gratuit
    - Frais d'opposition (blocage) en cas d'utilisation abusive par le porteur ..... 32,00 €
  - Remplacement de la carte
    - À l'occasion de son renouvellement automatique ..... Gratuit
    - En cas de dysfonctionnement ..... Gratuit
    - À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé ..... 20,00 €
    - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse ..... 20,00 €

Cartes - Paiements et retraits

En Euros, dans un pays de la zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement[3] du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

- **Paiement par carte en Euros** ..... Gratuit
- **Retrait d'espèces en Euros**
  - Retrait d'espèces aux automates bancaires SG ou Cash Services en France et Monaco ..... Gratuit
  - Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement ..3,00 € par retrait
  - Retrait d'espèces à un automate d'un autre établissement au-delà du nombre de retrait gratuits (voir ci-dessous) ..... 1,00 € par retrait[4]

→ Exonération des commissions Société Générale pour les cartes Business SBB.

(1) Options réservées aux cartes Mastercard Corporate et Mastercard Executive Corporate à débit compte Entreprise uniquement.
(2) Option disponible uniquement pour les Cartes CB Visa Gold Affaires et CB Visa Affaires : carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.
(3) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.
(4) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de DAB.

▪ **Nombre de retrait mensuels gratuits en Euro**

- CB Visa Gold Business ..... Illimité
- CB Visa Business 4
- CB Corporate Executive Mastercard/CB Visa Gold Affaires..... Illimité
- CB Corporate Mastercard/CB Visa Affaires ..... Illimité

En Euros, dans un pays hors zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors zone Euro. Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement[1] du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commission Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

▪ **Voir page 25**

Dans une devise autre que l'Euro[2][3], dans un pays de la zone Euro ou hors zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou hors zone Euro et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la zone Euro ou hors zone Euro.

▪ **Voir page 25**

3.3. E/m-commerce WERO ⊛

- Contrat d'encaissement qui permet aux commerçants de proposer à leurs clients de payer directement leurs achats en ligne via Wero.
  Nécessite de disposer d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire spécialisé[4] ..... Nous consulter

3.4. Virement Maitrisé

- Solution sécurisée utilisable en ligne ou en point de vente, qui se compose de deux services principaux basés sur le règlement via virement et de services annexes. Cette solution peut s'intégrer sur un site marchand. Le commerçant peut également proposer un paiement par lien, par QR Code ou en ligne sans avoir besoin d'un site e-commerce.
  - Frais de raccordement à l'ouverture du contrat ..... | **TVA** 200,00 €
  - Abonnement mensuel..... | **TVA** 15,00 €

(1) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.
(2) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
(3) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les réseaux Visa et Mastercard.
(4) Société Générale distribue la solution technique d'acceptation des paiements en ligne via Sogecommerce qui est une offre payante. L'ensemble des conditions (y compris tarifaires) de l'offre et de ses options est disponible en agence et sur le site professionnels.sg.fr.

3.5. Les virements occasionnels SEPA

En euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 48)[1].
Date de valeur : jour de comptabilisation.

Les virements reçus

- **Traitement du virement** ..... Gratuit

Virement SEPA

- **À distance**
  - Abonnement mensuel au service de banque à distance ..... pages 7 à 12

  Traitement de l'ordre
  - Par Progéliance Net (sur internet et mobile)
    - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ ..... Gratuit
    - Virement SEPA instantané unitaire[2] ..... Gratuit
  - Par Sogecash Net (sur internet et mobile)
    - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ ..... 0,26 € par virement émis
    - Virement SEPA instantané unitaire[2] ..... 0,26 € par virement émis
  - Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)
    - Virement SEPA ordinaire ★ ..... 0,26 € par virement émis
    - Virement SEPA instantané de masse[2] ★ ..... 0,26 € par virement émis
    - Virement accéléré ★ ..... 0,66 € par virement émis
- **Par votre Agence (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)**
  - Entre comptes SG en France d'un même titulaire ..... Gratuit
  - Autres cas, traitement de l'ordre
    - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ ..... 15,00 € par virement émis
    - Virement urgent ★ ..... 16,00 € par virement émis
- **Par le Centre de Relation Client (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)**
  - Entre comptes SG en France d'un même titulaire ..... Gratuit
  - Virement SEPA ordinaire unitaire ★ vers un compte en France ..... 15,00 € par virement émis

3.6. Les virements permanents SEPA ⊛

Virement SEPA ordinaire automatique et régulier, en euros, émis vers un compte tenu par une banque en France ou vers un compte tenu dans la zone SEPA. ★

- **Émission du virement**
  - Initié par internet (Progéliance Net)[3] ..... Gratuit
  - Initié par internet (Sogecash Net)[3] ..... 0,26 € par virement émis
  - Initié en agence
    - Entre comptes SG en France d'un même titulaire ..... Gratuit
    - Autres comptes ..... 2,00 € par virement émis
- **Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision**
  - Pour un virement < à 20 euros ..... Gratuit
  - Pour un virement ≥ à 20 euros à destination d'une autre banque ..... 20,00 € par rejet

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées en page 26.
(2) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.
(3) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

3.7. Les prélèvements SEPA ⊛ et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA) ⊛

Date de valeur : jour de comptabilisation.

Les encaissements

- **Remise de prélèvement SEPA(dont TIP SEPA) et SEPA B2B ★**
  - Remise Internet ou télétransmission
    - Abonnement mensuel au service de banque à distance ... Cf. pages 7 à 12
    - Frais par prélèvement[1]
      SEPA/TIP SEPA (traitement du façonnier en sus) ..... 0,47 €
      SEPA B2B ..... 0,50 €
  - Remise papier[2]
    - Frais par remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B ..... 13,00 €
    - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B .... 5,00 €
- **SEPA Solution intégrale**
  Service de gestion de mandats de prélèvement SEPA et de prélèvement SEPA B2B ..... Nous consulter
- **Représentation automatique des impayés**
  - Abonnement ..... 20,00 € par mois
  - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B représenté ... 0,65 €
- **Impayé par l'un de vos clients (prélèvement SEPA dont TIP SEPA, prélèvement SEPA B2B)** ..... 17,00 €
- **Édition d'avis d'opération (prise en charge ou impayé)** ..... 5,00 €
- **Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA - (ICS)** ... 36,00 €

Les règlements

- **Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B ★** ..... Gratuit
- **Offres de sécurisation des prélèvements**
  Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte ..... Nous consulter
- **Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA via Internet** ..... 15,00 € par demande
- **Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B en agence** ..... 20,00 € par demande

JAZZ pro Les frais de traitement des oppositions sur mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA via Internet** ..... 15,00 € par demande
- **Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B en agence** ..... 20,00 € par demande

JAZZ pro Les frais de traitement des révocations mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

(1) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.
(2) Cumul des frais par remise et par opération de prélèvement.

- **Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B**[1] ..... 10,50 €
- **Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B pour insuffisance de provision**[2]
  - Pour un montant inférieur à 20 € ..... Montant du rejet
  - Pour un montant supérieur ou égal à 20 €..... 20,00 € par opération

3.8. Les chèques

Les encaissements

- **Remise de chèques**[3] ..... Gratuit

Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE ★ après la date de comptabilisation de la remise.
***Encaissement** pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint-Pierre et Miquelon ou Monaco.*
Les autres chèques disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.

- **Bordereaux de remise de chèque personnalisés** ..... Gratuit

- **Chèque remis à l'encaissement et impayé par l'un de vos clients**

Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE ★ avant la date de comptabilisation de l'impayé.

  - Motif sans provision ..... Gratuit
  - Autres motifs (par impayé) ..... 20,50 €

JAZZ pro Les frais de traitement des impayés reçus pour motif autre que sans provision sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés** ..... 2,60 € par mois

(concerne les chèques remis à l'encaissement et revenus impayés pour défaut de provision).

JAZZ pro L'abonnement au Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Avis de sort** (hors récupération des frais de communication ou de port) ..... 18,00 €

Les règlements

- **Remise d'un chéquier à votre agence et renouvellement automatique** ..... Gratuit
- **Paiement en euro par chèque** ..... Gratuit

Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE ★ avant la date de comptabilisation du chèque.

- **Envoi de chéquier dans le cadre d'un renouvellement par lettre suivie** ..... Gratuit
- **Service d'envoi de chéquiers en recommandé à votre adresse professionnelle** ..... 5,00 €

(par envoi) + frais postaux d'envoi en recommandé

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.
(2) La présentation d'un prélèvement rejeté pour défaut de provision ne peut être facturée en cas de nouveau rejet.
(3) Uniquement dans les agences équipées d'un dispositif d'encaissement de chèques. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche.

- **Émission de chèque de banque** ..... 20,00 € par chèque émis

JAZZ pro Les frais d'émission de chèque de banque sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 3 par an.

- **Opposition sur chèque par l'émetteur** ..... 16,00 € par lettre d'opposition

JAZZ pro Les frais de traitement des oppositions sur chèque par l'émetteur sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Lettre d'information préalable pour chèque sans provision** ..... 16,00 € par chèque

  Lettre émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.

- **Forfait de rejet d'un chèque sans provision**
  - Pour un chèque ≤ à 50 euros ..... 30,00 €
  - Pour un chèque > 50 euros ..... 50,00 €

  Forfait incluant :
  - Lettre d'information préalable
  - Frais de dossier
  - Frais par chèque impayé
  - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - Gestion du compte pendant la période d'interdiction
  - Délivrance d'un certificat de non-paiement
  - Régularisation par blocage de provision
  - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

  Les sommes perçues par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination ou la justification de ces sommes.

- **Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire** ..... 35,00 € par chèque

- **Lettres-chèques** ..... Nous consulter

3.9. Les effets de commerce : Lettres de Change et Billets à Ordre

L'encaissement des effets de commerce

Date de valeur : 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.

- **Traitement de remises d'effets**[1]
  - Internet ou télétransmission
    - Abonnement mensuel au service ..... Cf. pages 7 à 12

    Par remise ..... 4,35 €

    Par effet ..... 0,59 €
  - En agence

    Par remise ..... 24,00 €

    Par effet ..... 7,00 €

- **Prorogation ou changement de domiciliation** ..... 20,00 € par effet de commerce

(1) Cumul des frais par remise et par effet de commerce.

- **Bordereau de décompte de remise à l'encaissement et à l'escompte, envoyé par Société Générale**
  - Par Internet et mobile[1] ..... Gratuit[2]
  - Par courrier[3] (par relevé mis sous pli)..... 16,00 €
- **Relevé de LCR/BOR impayés, envoyé par Société Générale**
  - Par Internet et mobile[1] ..... Gratuit[4]
  - Par courrier[3] (par relevé mis sous pli)..... 16,00 €
- **Commission d'incidents sur effet** .....20,00 € par impayé
  Impayé (reçu) – effet remis à l'encaissement ou à l'escompte (hors récupération des frais de protêt[5] éventuels)

L'encaissement des effets de commerce

Date de valeur : jour de comptabilisation.

- **Relevé d'effets de commerce à payer envoyé par Société Générale**
  - Par Internet et mobile[1] ..... Gratuit
  - Par courrier[3] (par relevé mis sous pli)..... 16,00 €
- **Bon à payer d'effets de commerce domiciliés fourni par le client**
  - Par Internet et mobile[1] ..... Gratuit
  - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (CIP) ..... Gratuit
  - En agence au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu, par relevé payé en totalité ou partiellement ... 16,00 €
- **Effet Impayé (tous motifs)**.....34,00 € par effet
- **Effet domicilié non avisé**.....31,00 € par échéance non avisée
  Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle s'ajoute à la commission correspondant à la rubrique «effet impayé».

3.10. Les espèces

- **Versements**

  Date de valeur = date de dépôt[6]
  - Versement d'espèces sur un automate bancaire SG et Cash Services/Guichet ★..... Gratuit
  - Versement Express et Tiroir Monnaie[7] ..... Gratuit
- **Retraits**
  - Retrait d'espèces à l'Agence qui tient le compte avec ou sans émission de chèque[8] (ou une autre agence si le service est indisponible dans l'agence qui tient le compte)..... Gratuit
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle qui tient le compte avec ou sans émission de chèque (sauf si service indisponible dans l'agence qui tient le compte)..... 7,00 €
  - Retrait d'espèces par carte en euro..... cf. p. 18

(1) L'accès au service nécessite l'abonnement au service banque à distance Progéliance Net ou Sogecash Net.
(2) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net ou Sogecash Net.
(3) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.
(4) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net.
(5) Acte dressé par huissier ou notaire constatant le défaut de paiement d'un effet de commerce (ou le refus d'acceptation) ou d'un chèque.
(6) En cas d'absence de la date de dépôt sur le bordereau de dépôt papier ou l'absence de ticket de dépôt, la date de valeur = date de comptabilisation.
(7) Dans les agences équipées du dispositif. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche.
(8) Sauf opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

- **Retraits d'espèces de plus de 3 000 €**
  - Dans votre agence ou dans l'agence la plus proche équipée d'un LOE[1] ..... Gratuit
  - Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE[1] ..... 30,00 € par opération
  - Frais en cas de non retrait dans le délai convenu ..... 50,00 €

4. Vos opérations avec l'étranger

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commissions de traitement (cf. ci-dessous).

4.1. Les opérations de change

- **Commission de traitement**

  Achat et vente de devises au comptant ou à terme.
  La commission de traitement s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.
  - Facturation minimum ..... 18,00 €
  - Commission de traitement
    - Jusqu'à 75 000 € (ou contre-valeur) ..... 0,05 % (mini 18,00 €)
    - Au-delà de 75 000 € (ou contre-valeur) ..... 0,025 % (mini 18,00 €)

- **Le cours de change** ..... Nous consulter

  Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

  Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR le 06/10/2025, le prix d'échange est de 1,1678. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 867,59 EUR.

4.2. Les opérations Carte Business

Paiement et retrait en Euros, dans un pays de la zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement[2] du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

- **Voir page 18**

Paiement et retrait en Euros, dans un pays hors zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors zone Euro. Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement[2] du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commission Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

(1) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un Local Opérations Exceptionnelles (LOE).
(2) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.

- **Commission(s) par paiement par carte**..... 1,00 €/paiement + 2,70 %
- **Commission(s) par retrait par carte**.....3,00 €/retrait + 2,70 %[1]

→ Exonération des commissions Société Générale incluse avec l'option carte Collection Business Class.

→ Exonération des commissions Société Générale pour les cartes Business SBB.

Paiement et retrait dans une devise autre que l'Euro[2][3], dans un pays de la zone Euro ou hors zone Euro (voir p. 48)

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou hors zone Euro et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la zone Euro ou hors zone Euro.

- **Commission(s) par paiement par carte**..... 1,00 €/paiement + 2,70 %
- **Commission(s) par retrait par carte**.....3,00 €/retrait + 2,70 %

4.3. Les virements

- **Virements reçus de l'étranger[4]**

  Date de valeur[5] (toute devise):Jour de réception des fonds par Société Générale[6].

  - Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 48).....cf. p. 20
  - Virements non SEPA[7] (Internationaux) .....19,00 €

- **Virements émis vers l'étranger[8][9]**

  Dates de valeur (toute devise) : Jour de comptabilisation.

  - Frais de mise en place de virement permanent international .....Gratuit
  - Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 48)... cf. p. 20
  - Virements internationaux[10]
    - Par votre agence
    - par virement international ordinaire (occasionnel ou permanent)..... 0,11 % (mini 29,00 € - maxi 95,00 €)
    - par virement international urgent (occasionnel) ★..... 0,12 % (mini 30,00 € - maxi 101,00 €)
    - par virement international de trésorerie (occasionnel) ★ .....35,00 €

(1) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de DAB.
(2) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
(3) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les réseaux Visa et Mastercard.
(4) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.
(5) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.
(6) Un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes s'applique. Un jour cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.
(7) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. liste p. 48).
(8) Pour les virements en devises autres que l'euro, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.
(9) Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :
- Ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- Ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

(10) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. liste p. 48).

- À distance (virement occasionnel ordinaire saisi par Internet et mobile, téléchargement, télétransmission)
  - par virement international émis. . . . . 0,09 % (mini 13,00 € - maxi 70,00 €)
  - par virement international urgent (occasionnel) ★. . . . . 0,10 % (mini 17,00 € - maxi 75,00 €)
  - par virement international de trésorerie (occasionnel) ★ . . . . . 20,00 €

- **Rejet de virement permanent international pour insuffisance de provision**
  - Pour un virement < à 20 euros ou contre valeur . . . . . Gratuit
  - Pour un virement ≥ à 20 euros ou contre valeur . . . . . 20,00 € par rejet

4.4. Commissions spécifiques

- **IBAN ou coordonnées bancaires incorrects ★** . . . . . 18,00 €
- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire »[1] ★** . . . . . 23,00 €
- **Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)** . . . . . 5,00 € par avis
- **Frais SWIFT** . . . . . **I TVA** 15,00 €

4.5. Les prélèvements SEPA et SEPA B2B cf. p. 21

4.6. Les chèques

- **Chèques reçus de l'étranger**

Dates de valeur (sauf conditions particulières avec certains correspondants):

- ***en euro: 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant[2];***
- ***en devises: 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes[3] après la mise à disposition des fonds par le Correspondant[2].***
- Encaissement d'un chèque en « crédit accéléré »[4] . . . . . 25,00 € *(pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller)*
- Encaissement d'un chèque en « crédit ferme »[4] . . . . . 0,11 % (mini 25,00 €)
- Impayé . . . . . 42,80 € par impayé

- **Chèques émis vers l'étranger**
  - Chèque présenté au paiement par une banque étrangère. . . . . 0,11 % (mini 25,00 €)

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale, le donneur d'ordre prend à sa charge tous les frais du virement, à savoir ceux de Société Générale et ceux des banques étrangères. Les virements effectués dans l'EEE, quelle que soit la devise, doivent être facturés selon le principe des frais partagés (share).

(2) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).

(3) Un jour ouvré cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

(4) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

4.7. Les effets de commerce

▪ Effets depuis l'étranger

Dates de valeur pour les encaissements d'effets :

- ***en euro : 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant[1] ;***
- ***en devises : 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes[2] après la mise à disposition des fonds par le Correspondant[1].***
- Encaissement simple d'un effet ..... 0,10 % (mini 30,00 €)
- Impayé ..... 40,00 € par impayé
- Avis de sort, prorogation, acceptations..... 40,00 € par avis de sort

▪ Effets vers l'étranger

Dates de valeur pour le règlement d'effets tirés à l'étranger payables en France :

- ***en euro : 1 jour calendaire avant la date de paiement (règlement d'effets) ;***
- ***en devises : 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises.***
- Effet domicilié ..... 0,10 % (mini 30,00 €)

5. Vos financements professionnels

5.1. Le financement du cycle d'exploitation

▪ Découvert

Crédit à durée indéterminée permettant de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie.

- Frais d'étude annuels Convention de Trésorerie Courante (CTC) et Facilité de trésorerie commerciale (FTC) ★ ..... 1 % du montant du crédit consenti avec un mini de 43,50 € et un maxi de 130,00 €[3]
- Intérêts débiteurs ★ ..... Étude personnalisée
- Découvert professionnel non formalisé ..... Étude personnalisée

▪ Commission sur le plus fort découvert[4] ★ ..... mini 0,08 %

Cette commission est applicable sur le plus fort découvert de chaque mois

- Montant maximum ..... 100 % des intérêts débiteurs

▪ Affacturage Société Générale Factoring

Gamme complète d'offres de financement de factures, ponctuelles ou récurrentes, et services associés ..... Nous consulter

▪ Escompte

Escompte de Lettres de Change Relevé et Billets à Ordre Relevé.

- Frais de dossier ..... Gratuit
- Frais par remise et par effet ..... cf. p. 23
- Intérêt d'escompte ..... Étude personnalisée

▪ Avance évolutive .....

Offres de financement de factures à la demande ..... Nous consulter

(1) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).
(2) Un jour ouvré cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.
(3) Hors frais éventuels de garantie.
(4) Commissions calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

5.2. Le crédit court terme

- **Crédit court terme (Crédit de trésorerie/de campagne)**

  Le crédit court terme est destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

  - Frais de dossier ..... 1 % du montant du crédit avec un mini de 150 €
  - Commission de confirmation ★ ...0,30% l'an du montant du crédit autorisé

- **Financement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** ..... Étude personnalisée

5.3. Les crédits d'investissement

→ Pour créer ou développer votre activité, vous avez besoin d'acquérir un matériel ou un véhicule professionnel ? De réaliser des travaux ? De faire l'acquisition d'un fonds de commerce, d'une patientèle, d'un droit au bail, de parts sociales ou de murs professionnels ? Selon votre situation et vos projets, nous mettons à votre disposition notre gamme complète de solutions de financement.

- **Prêt moyen et long terme (Prêt Modulinvest)**
  - Frais d'étude et traitement du dossier....1 % du montant du crédit consenti avec un mini de 200,00 €
  - Avenant au prêt (frais d'étude et de traitement) ....1 % du capital restant dû avec un mini de 200,00 €
  - Frais de modularité dans la limite des conditions contractuelles[1] ..... 90,00 € par modulation
  - Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) ..... Gratuit
  - Frais d'évaluation du bien immobilier donné en garantie[2] ..... **I TVA** Nous consulter
- **Crédit-bail Mobilier Sogelease France[3]** ..... **I TVA**
  - Frais de traitement et d'étude du dossier ..... 1 % du montant du crédit avec un mini de 200,00 €
  - Frais de publication au greffe ..... 30,00 € par acte
  - Frais d'avenant ..... 350,00 € par acte

5.4. Les garanties

- **Émises par la banque**
  - Commission d'engagement ..... Étude personnalisée
  - Frais d'établissement de l'acte
    - Garantie délivrée au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi par la banque ..... 57,00 € par acte
    - Garantie nécessitant une rédaction spécifique (acte spécial) ..... 135,00 € par acte
    - Garantie émise en urgence (délai inférieur à 3 jours ouvrés) ..... 220,00 € par acte
    - Avenant (modification de l'acte d'origine) ..... 55,00 € par acte

(1) Informations reprises dans le contrat de prêt.
(2) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.
(3) Tout matériel et véhicule selon critères d'éligibilités validés par Sogelease France.

▪ **Sogetrade & Services**
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et garantie à première demande et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC). ★

- Abonnement mensuel
  - Premier service souscrit ..... **I TVA** 23,00 €
  - Par service supplémentaire ..... **I TVA** 12,00 €
- Commissions ..... Étude personnalisée

6. Votre protection

6.1. Votre protection

En tant que professionnel, il est important de vous protéger contre les aléas qui pourraient impacter le développement de votre activité !

Selon votre situation et vos besoins, découvrez comment Société Générale peut vous aider à vous protéger mais également protéger vos proches, votre affaire.

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493. L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

▪ **Génépro** ..... Étude personnalisée
Contrat de prévoyance pour les travailleurs non salariés non agricoles, garantissant le maintien du niveau de revenu de l'assuré en cas d'arrêt de travail (ITT/IPT) et la protection de ses proches en cas de décès/PTIA de l'assuré(1). Vous pouvez bénéficier de la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin si celle-ci a été choisie lors de l'adhésion. ★

▪ **La Complémentaire Santé Société Générale pour les Pros 4 formules au choix** ..... Étude personnalisée
Dédiée aux travailleurs non salariés non agricoles, La Complémentaire Santé Société Générale vous propose le remboursement de vos frais de santé(1), pour vous et votre famille, dans le cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin tout en étant conforme au «100 % Santé» et aux exigences du contrat responsable.

▪ **Quiétis Pro**
Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels(1).

- Cotisation annuelle ..... 62,00 €

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient d'une réduction de 25 % sur leur cotisation Quiétis Pro(2).

▪ **Responsabilité des Dirigeants** ..... Étude personnalisée
Contrat d'assurance conçu pour garantir la responsabilité civile individuelle et protéger le patrimoine personnel de l'ensemble des dirigeants de votre entreprise ou de votre association. Vous êtes protégé(1) en cas de mise en cause personnelle lorsqu'une faute professionnelle est commise dans la gestion de votre entreprise ou de votre association, en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires et en cas de non-respect des statuts de votre entreprise ou de votre association.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.
(2) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou sur la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

6.2. La protection de votre affaire

- **Généclé** ..... Étude personnalisée

  Contrat de prévoyance dont l'adhérent est une personne morale, garantissant à l'entreprise le versement d'indemnités en cas d'arrêt de travail (ITT/IPT) ou d'un capital en cas de décès/PTIA de la personne clé[1] et permettant une déduction immédiate des cotisations versées du bénéfice imposable de l'entreprise. ★

- **La Protection Juridique des Pros[2]** ..... Étude personnalisée

  La Protection Juridique des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet de développer sereinement votre activité professionnelle en vous assurant un service d'accompagnement et de conseil juridique ainsi qu'une assistance à la prise en charge des frais de procédure en cas de différend ou de litige. Les domaines de couverture du contrat Protection Juridique des Pros sont nombreux et variés: pénal, fiscal, droit du travail, relations fournisseurs, e-réputation...

- **La Multirisque des Pros / Télésurveillance des Pros Homiris[3]** ..... Étude personnalisée

  Destinée aux professionnels, La Multirisque des Pros est un contrat d'assurance modulable qui vous permet d'assurer vos locaux et vos biens professionnels, votre responsabilité civile et la protection financière de votre activité[1].

  Pour encore plus de sécurité, la Télésurveillance des Pros Homiris proposée en option vous permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans votre local professionnel (et d'être exempté de la franchise en cas de vol).

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orias.fr). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Juridica, AWP France S.A.S, Antarius et d'Abeille IARD & Santé, AIG Europe S.A Assureur de l'assurance Cyber Risques avec Sogessur, entreprises régies par le *Code des assurances*.

7. Vos placements professionnels

7.1. Les comptes d'épargne

- **Compte sur Livret Pro[4]** ..... Gratuit
- **Livret A[4][5]** ..... Gratuit

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.
(2) Contrat d'assurance de protection juridique de Sogessur.
(3) Le service Télésurveillance des Pros Homiris est opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnées : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31, n° 216.10.31, n° 162.00.31 et n° 241.21.31 délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com)
(4) Taux consultables en agence et sur le site https://professionnels.sg.fr/epargne-retraite/valorisez-vos-liquidites.
(5) Une personne physique ne peut détenir qu'un seul Livret A au titre de sa vie professionnelle et de sa vie privée.

- **Alimentation des comptes d'épargne** ..... Gratuit

  Alimentation ponctuelle
  - En agence ..... Gratuit
  - Par Internet et mobile
    - Abonnement au service ..... cf. p. 7
    - Virement unitaire ..... Gratuit

  Alimentation automatique
  - Déclic Régulier ..... Gratuit
  - Déclic Seuil ..... 12,00 € par an

- **Comptes à Terme (durée d'un mois minimum)** ..... Nous consulter

7.2. L'épargne retraite et salariale

- **Plan d'Épargne Retraite (PER) Palissandre[1]** ..... Étude personnalisée

  Une solution d'épargne individuelle dédiée à la préparation de la retraite qui permet de se constituer un patrimoine qui au moment de la liquidation des droits à la retraite pourra être récupéré sous forme de rente garantie à vie (en contrepartie de l'aliénation du capital) et/ou de capital (versé en une ou plusieurs fois).

- **PEI Palissandre (anciennement PEI Arcancia Pro)[2]** ..... Étude personnalisée

  Dispositif d'épargne salariale pouvant permettre au dirigeant ainsi qu'à ses salariés de se constituer une épargne avec l'aide de son entreprise. L'épargne est disponible au bout de 5 ans[3] sous la forme d'un capital défiscalisé (hors prélèvements sociaux sur plus-value éventuelle).

- **PERECOI Palissandre (anciennement PERECOI Arcancia Pro)[4]** ..... Étude personnalisée

  Dispositif indépendant mais complémentaire au PEI, il permet au dirigeant ainsi qu'à ses salariés d'épargner avec l'aide de l'entreprise en vue de la préparation de la retraite et ce, dans un cadre fiscal et social avantageux.

- **Indemnité de fin de Carrière[5]** ..... Étude personnalisée

  Contrat d'assurance collective sur la vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.

(1) Le PER Palissandre est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrit par l'Association Apogée Retraite auprès de Sogécap compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX[e]) en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493 - www.orias.fr).

(2) Le PEI est un plan d'épargne salariale collectif : les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PEI Palissandre.

(3) Hors cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation, tels que l'acquisition de la résidence principale, mariage, conclusion d'un Pacs, notamment.

(4) Le PERECOI est un plan d'épargne Retraite collectif : les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PERECOI Palissandre.

(5) Contrat d'assurance collective sur la vie présenté par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) www.orias.fr. Contrat souscrit auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

7.3. Les placements financiers

OPC ★ — **Nous consulter**

Toute souscription doit se faire après lecture du DIC ★ en vigueur.
Les informations sur les coûts contenues dans ce document peuvent ne pas être exhaustives et les OPC peuvent supporter d'autres frais.
Pour plus d'informations sur les coûts et autres frais, veuillez vous référer au Prospectus et au DIC disponibles sur le site internet professionnels.sg.fr.
Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont également disponibles en agence.

Gestion sous mandat — **TVA** — **Nous consulter**

Contrat permettant à un client de confier la gestion de ses actifs financiers détenus en portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers à des gérants professionnels. Ces derniers assurent la gestion du mandat dans le respect de l'objectif et de l'horizon de placement du client, de sa tolérance au risque, de ses compétences financières, de sa situation patrimoniale et budgétaire y compris sa capacité à subir des pertes, ainsi que ses préférences en matière de finance durable.

LES OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES[1]

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé.
Les ordres concernés sont les ordres sur actions et titres assimilés passés sur les comptes titres ordinaires.

Ordres de Bourse[2] sur EURONEXT (Titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et bruxelles)

Les coûts ci-dessous correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- **Ordre au comptant passé sur internet[3]**

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle[4]	Commission fixe	Minimum de perception[5]
> 8000 €	0,35 %	Gratuit	6,00 €
> 2000 et ≤ 8000 €	0,45 %		
≤ 2000 €	0,50 %		

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €	10,00 €	0,50 %

(1) Le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.
(2) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
(3) Les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net/Sogecash Net).
(4) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.
(5) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

▪ Ordre au comptant passés en agence

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle[1]	Commission fixe	Minimum de perception[2]
> 15000 €	1,10 %	4,50 €	15,50 €
> 8000 et ≤ 15000 €	1,20 %		
≤ 8000 €	1,40 %		

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €	32,50 €	1,63 %

▪ Ordres au Service de Règlement Différé (SRD) passé par Internet ou en agence (exclusivement sur valeurs éligibles)

- **Ordre au comptant au SRD**
  - Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)[3][4]
    - Achat ..... 0,0233 %
    - Vente ..... Gratuit

Pour vous aider à comprendre la tarification des transactions au SRD en Agence:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	69,82 €	1,75 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	*9,32 €*	*0,233 %*
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	60,50 €	1,51 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	*0,00 €*	*0,00 %*

Prorogation d'un ordre passé au SRD

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle[5][6]	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,37 %	3,75 €	12,50 €
Vente	0,25 %	3,75 €	12,50 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4000 €	18,55 €	0,46 %
Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4000 €	13,75 €	0,34 %

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.
(2) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.
(3) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces(achats–ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.
(4) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
(5) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.
(6) À calculer sur le montant brut négocié.

Les ordres de Bourse[1] sur les marchés étrangers (titres négociables en euros sur les marchés étrangers ou en devises étrangères[2])

Les coûts ci-dessous correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- **Ordre au comptant passé par internet**
  - Les marchés étrangers négociables par internet sont les suivants: Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, États-Unis (NYSE et NASDAQ). Liste susceptible d'évoluer.
    - Commission proportionnelle ..... 0,50 %
    - Minimum de perception sur bourse US ..... 16,00 €
    - Minimum de perception sur les autres places étrangères ..... 40,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	20,00 €	0,50 %

- **Ordre au comptant passé en agence**
  - **Zone Euro** (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal), **Royaume-Uni, États-Unis** (NYSE et NASDAQ), Canada, Suisse.
    - Commission proportionnelle ..... 1,39 %
    - Commission fixe ..... 50,17 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	105,77 €	2,64 %

  - Autres pays.
    - Commission proportionnelle ..... Nous consulter
    - Commission fixe ..... Nous consulter

CONSERVATION ET GESTION

Les droits de garde[1] | TVA

- **Actions et emprunts obligataires Société Générale, OPC★ gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale[2]** .. Gratuit
- **Titres des valeurs acquises dans le cadre d'une privatisation[3]** ..... Gratuit pendant 18 mois

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles
(2) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicables sur le montant brut négocié contre-valorisé en euro.
(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
(2) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi.
(3) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

▪ **Pour les autres titres**

Droits de garde par an / Tranche de capitaux pour les autres titres	Commission proportionnelle[1]	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,08 %	4,50 €	25,00 €
> 50 000 et ≤ 150 000 €	0,17 %		
≤ 50 000 €	0,25 %		

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/ valorisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	95,00 €	0,475 %

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Souscription d'OPC ★

▪ **Frais forfaitaire de souscription d'OPC (hors frais prévus dans la documentation réglementaire de l'instrument financier choisi)** ..... Gratuit

Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne) | TVA

▪ **Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas** ..... 4,16 €

▪ **Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas** ..... 41,67 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France), vous acquitterez :	4,16 € HT 5,00 € TTC	0,0208 % HT 0,025 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 € HT 50,00 € TTC	0,208 % HT 0,25 %

Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Pour les ordres sur Bourse Euronext ou Bourse Étranger .... voir transactions sur valeurs mobilières (pages 33 à 35)

▪ **Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions** ..... Gratuit

▪ **Souscription à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris** ..... Gratuit

▪ **Service Plus-Values[2]** ..... | **TVA** 45,99 € par an

(1) Barème applicable par tranche.
(2) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

Suppléments spécifiques

- **Relevés de titres**
  - Par abonnement[1]
    - Périodicité mensuelle ..... 30,00 € par an
    - Périodicité trimestrielle ..... Gratuit
  - À la demande ..... **I TVA** 20,83 € par relevé

RÉTROCESSIONS

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

8. Produits et services n'étant plus commercialisés

8.1. Votre compte au quotidien

Convention Alliance

Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie[2]
- L'accès à nos services de banque à distance.

- **Cotisation mensuelle**
  - Convention Alliance ..... **I TVA** 36,00 € par mois
  - Convention Alliance Option Premium ..... **I TVA** 40,00 € par mois
- **Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)[3]**
  - Convention Alliance ..... **I TVA** 33,00 € par mois
  - Convention Alliance Option Premium ..... **I TVA** 36,00 € par mois

Avec Convention Alliance bénéficiez de 30 % de réduction sur les services suivants

- **Les options du service Internet Professionnel :**
  transfert de fichiers, réception de fichiers et portefeuille commercial (cf. p. 7)

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.
(2) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
(3) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

- **Monétia** (Réduction sur la location du matériel, Exonération des frais d'adhésion et d'abonnement au schéma de carte de paiement CB) (cf. p. 13)
- **Monétia Plus,** notre service de maintenance sur site
- **Monétia - option Suivi des Remises** sur une gamme de terminaux de paiement électronique (TPE) spécifiques
- **Sécurité Bleue Pro** Assurance perte, vol de vos moyens de paiement, votre recette, vos clés (cf. p. 40)
- **Location d'un coffre-fort** (cf. p. 6)
- **Étoile PEI / Étoile PER-COI** (réduction sur les frais de mise en place et le forfait annuel de tenue de compte) (cf. p. 32)
- **Antarius PERin** (réduction sur les frais d'entrée) (cf. p. 40)
- **Frais d'actes/frais de dossier** (pour les crédits moyen/long terme et facilités de trésorerie commerciale (cf. p. 28)

Avec Convention Alliance bénéficiez de 50 % de réduction sur la 1ere année de cotisation sur les services suivants

- **Quiétis Pro** Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (cf. p. 30)
- **La protection Juridique des Professionnels** (cf. p. 31)

Avec Convention Alliance bénéficiez aussi de 30 % de réduction à titre privé sur les services suivants[1]

- **Cotisation mensuelle Sobrio ou JAZZ option Norplus ou JAZZ option Convention Étoile[2]**
- **Frais d'entrée standards d'assurance-vie Antarius et Cardif** (hors Antarius Duo)
- **Frais de dossier de crédit immobilier**

8.2. Vos encaissements

Les encaissements par cartes

- **Forfait monétique médecin-dentiste-avocat[3][4]** ..... 15,00 € par mois
  Cette offre n'est plus commercialisée depuis mai 2023.
- **Progécarte Sans Contact :** Offre de location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) avec services associés
  Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.

(1) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.
(2) La réduction sur la cotisation mensuelle JAZZ (option Norplus ou option Convention Étoile) ou Sobrio ne se cumule pas avec les autres avantages tarifaires liés à l'âge ou à la situation éventuellement applicables au Client. Le tarif préférentiel le plus avantageux sera appliqué.
(3) Sous réserve de relever des codes APE suivants : 8621Z (médecins), 8622C (spécialistes), 8623Z (dentistes) et 6910Z (avocats exclusivement).
(4) Réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 150 000 EUR par an.

Les encaissements en ligne

Sogenactif

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2026.

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture ..... **I TVA** 300,00 €
- Abonnement mensuel ..... **I TVA** 33,00 €
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés ..... Gratuit
- Option encaissement via prélèvement SEPA
  - Forfait mise en place de l'option ..... **I TVA** 400,00 €
  - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) ..... **I TVA** Nous consulter
  - Coût par mandat archivé avec signature ..... **I TVA** 0,90 €
  - Coût par prélèvement SEPA ..... 0,20 €
- Option Apple Pay ..... Gratuit
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
  - Par transaction ..... **I TVA** 0,50 €
- Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) ..... Gratuit
- Option de paiement échelonné[1] (Solution de financement permettant de payer en plusieurs fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) ..... Nous consulter
- Autres options disponibles ..... Nous consulter

Les encaissements à distance

Sogefactures

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2026.

Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture ..... **I TVA** 300,00 € par téléphone
  Gratuit par internet
- Abonnement mensuel ..... **I TVA** 21,00 €

VPC e-Gestion

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2026.

Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture ..... **I TVA** 300,00 €
- Abonnement mensuel ..... **I TVA** 30,00 €

(1) Sous réserve d'acceptation des établissements émetteurs de ces solutions.

8.3. Votre protection

Votre protection

▪ Prévoyance

• Antarius Prévoyance Pro :
Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.
- Assurance prévoyance loi Madelin ..... Tarif personnalisé (cf. avis d'échéance)
- tarif personnalisé en fonction de la profession, de l'âge de l'assuré et des prestations

▪ Assurances

Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.

• Sécurité Bleue Pro ..... 88,00 € par an
- adhérent supplémentaire à titre privé ..... 30,00 € par an

La protection de votre affaire

▪ Prévoyance

• Antarius Compétence Clé Société :
Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.
- Assurance « Homme Clé » pour protéger votre activité (Options : Accident ou Accident/Maladie. Formules : Décès/PTIA ou Décès/PTIA/ITT/IPT) ★ ..... Tarif personnalisé (cf. avis d'échéance)

▪ Assurances

• Protection Juridique des Professionnels :
Ce produit n'est plus commercialisé depuis mai 2023.
- Assurance pour les litiges professionnels et privés[1] ..... Tarif personnalisé (cf. avis d'échéance)

▪ Cyber Risques ..... Tarif personnalisé (cf. avis d'échéance)

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 22/09/2025.

Contrat d'Assurance qui permet aux Professionnels de se protéger ou remédier aux conséquences d'une cyber attaque via des garanties[2] prenant en compte la gestion de l'incident, les dommages subis par l'assuré, la responsabilité civile et le piratage téléphonique et Cyber détournement de fonds (en option).

8.4. Vos placements professionnels

▪ Antarius PERin

• Frais de gestion ..... 0,90 %
• Frais d'entrée standard ..... 2 %

▪ Étoile PEI / Étoile PER-COI

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.

• frais de tenue de compte ..... 200,00 € par an
• par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux) ..... 14,00 € par an

(1) Contrat d'assurance de protection juridique d'Abeille IARD & Santé.
(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

9. Résoudre un litige

Traitement des réclamations de la clientèle
Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement du compte du Client ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation et à lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelle dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours ouvrables. Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires y compris la commercialisation des contrats d'assurance :
À noter : *pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres…) vos demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances: «je voudrais transmettre une réclamation» https://www.assurances.societegenerale.com*

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

- **L'agence :** premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Conseiller de clientèle ou du Responsable de son agence.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance :

- **Depuis son Espace Client** au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG PRO ou depuis l'application Sogecash NET SG dans la rubrique « Autres »/« Gérer les comptes » (à compter du 15 novembre 2026, le formulaire en ligne sera accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site Internet pour tous les clients),
- **En agence,**
- **Par téléphone,** ou
- **Par courrier.**

Si le Client rencontre des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de ses ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

- **Le Service Réclamations Clientèle :** second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son agence, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service :

- **Depuis son Espace Client** au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG PRO ou depuis l'application Sogecash NET SG dans la rubrique « Autres »/« Gérer les comptes » (à compter du 15 novembre 2026, le formulaire en ligne sera accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site Internet pour tous les clients),
- **Par courrier :** Service Réclamations Clientèle
  Tour SG - 17 cours Valmy
  CS 50318 - 92972 Paris La Défense Cedex

- Par téléphone : 0 806 800 148 Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés)

▪ **La médiation :** en dernier recours amiable

Le Client peut y faire appel :

1. **En l'absence de réponse de la Banque** dans le délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite ou, pour une réclamation portant sur un service de paiement, dans le délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de circonstances exceptionnelles), **que cette absence de réponse fasse suite à :**
   - sa réclamation initiale,
   - ou à sa demande de réexamen par le Service Réclamations Clientèle.
2. Dès lors qu'il a reçu les réponses de son agence **et** du Service Réclamations Clientèle, avec lesquelles il est **toujours en désaccord,** sans attendre l'expiration du délai de 2 mois.

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de Société Générale qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte des professionnels », qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que le Client peut consulter sur le site mediateur.societe-generale.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
- de services d'investissement, d'instruments financiers ;
- de produits d'épargne ;
- de commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale. **(hors litiges relatifs à l'octroi de crédit)**

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur auprès de Société Générale en transmettant sa demande :

- Sur le site internet du Médiateur : **mediateur.societe-generale.fr**
- Par courrier : Madame le Médiateur Société Générale,
  17 cours Valmy - CS 50318,
  92972 Paris La Défense Cedex

Le Médiateur auprès de Société Générale lui répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la notification de recevabilité de sa demande de médiation. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position qu'il soumet à l'approbation du Client et de la Banque.

Si vous agissez à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de vos activités professionnelles et que votre réclamation concerne un instrument financier ou un service d'investissement, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, ou par courrier postal à l'adresse 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 2. En effet, vous pouvez exercer votre propre choix entre le Médiateur auprès de Société Générale et avec le Médiateur de l'AMF, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

Pour tout litige relatif à l'octroi de crédit, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du Crédit aux entreprises via le dépôt d'un dossier en ligne sur le site internet de la Banque de France :
https://mediateur-credit.banque-france.fr/

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

▪ Votre Conseiller professionnel en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence SG. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

▪ Votre Banque « Où je veux, comme je veux, quand je veux » @ | Votre banque par Internet

Avec Progéliance Net, vous accédez à vos comptes professionnels et privés, réalisez vos opérations courantes 24h/24, en dehors des horaires d'ouverture de votre Agence et pouvez gérer en ligne votre activité monétique.
Vous bénéficiez d'un environnement sécurisé, protégé par un identifiant et un mot de passe personnels, ainsi que d'une tarification Internet préférentielle sur vos opérations.

Votre banque par téléphone au **3933** Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi. Cf. p. 11.
Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 39 33. Appel non surtaxé.

Votre banque par téléphone au **3955** Service gratuit + prix appel

Pour tout renseignements sur nos offres et services.
Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.
Depuis l'étranger : +33 (1) 69 89 57 15. Appel non surtaxé.

▪ Vos services d'assistance technique

Destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances, épargne et prévoyance.

SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE

- Progéliance Net
  - Démonstration en ligne sur professionnels.sg.fr
  - Assistance :
  - Par mail : Progeliancenet.hotline@socgen.com
    Par téléphone : **0 825 089 090** Service 0,15 € / min + prix appel (1)
- Sogecash Net
  - Assistance :
    Par téléphone : **0 825 041 040** Service 0,15 € / min + prix appel (1)
- Sogestel Expert Comptable
  - Assistance :
    Tél. : + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)
    Par mail : e-banking.hotline@socgen.com
- Sogestel et Sogestel TS
  - Assistance :
    Tél. : + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)
  - Par mail : e-banking.hotline@socgen.com
- Espace Flux
  - Assistance :
    Par téléphone : 01 42 14 86 31 Service gratuit + prix appel

(1) Tarif au 01/01/2026. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

MONÉTIQUE

- Pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes :
  - Pour la Carte affaire Environnement :
    Service Cartes Expert (appel non surtaxé) : +33 (0)1 42 13 11 46
  - Pour la carte business :
    Service Cartes (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 39 33 39
- Service d'Assistance et Assurance Carte Business (dont service Opposition Carte en cas de perte ou de vol) – Téléphone : + 33 (0)9 69 39 26 00
- Info autorisations cartes – Téléphone : **0 825 840 840** Service 0,15 € / min + prix appel (1)
  Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.
- Assistance Monétique Commerçants
  Téléphone : 01 40 80 24 86 (Appel non surtaxé)
  Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte…).
- MONÉTIA et MONÉTIA SANTÉ
  - Assistance :
    Assistance Matériels Monétia ou Monétia Santé et Consommables
    Contactez le numéro d'assistance indiqué sur le terminal de paiement(2)
- Assistance technique Sogécommerce et Clic&Pay
  - Par le biais du formulaire de contact accessible à partir de la rubrique « Aide/contacter le support » de votre back office marchand
  - Par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 € / min + prix appel
    ou +33 567 223 329 depuis l'étranger
- Assistance technique Sogenactif
  - Par mail : supportsogenactif@worldline.com
  - Par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 € / min + prix appel
    (du lundi au vendredi - 9h-19h - hors jours fériés)
- WEBAFFAIRES
  - Assistance :
    Par mail : supportwebaffaires@worldline.com

ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE

- Généclé, Génépro, Palissandre et Pallia homme clé
  Contacter le Service Relations Clients - Téléphone : 0 969 362 362
  (du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 16 h 30)
- Contacter le SAU des Plans d'épargne salariale (PEE/PEI et PERECO/PERECOI) :
  - Salariés (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 32 15 21
  - Employeurs (appel non surtaxé) : 09 72 72 16 20

ASSURANCES

- DÉCLARATION PERTE/VOL Service Quiétis Pro de Sogessur
  Téléphone : +33 (0)1 61 37 41 37
- ALLO QUIÉTIS PRO & QUIÉTIS SERVICES
  Renseignements et accompagnement en cas de sinistre
  Téléphone : +33 (0)1 40 25 59 20
- SÉCURITÉ BLEUE PRO
  - Assistance :
    Par téléphone : +33 (0)1 61 37 41 61

(1) Tarif au 01/01/2026. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.
(2) Service 0,18 EUR/min + prix appel.

- La Complémentaire Santé Collective
  Téléphone : +33 (0)3 26 79 21 04
- La Complémentaire Santé Société Générale
  Téléphone : +33 (0)9 69 399 389
- ALLO JURIDIQUE PRO
  Téléphone : +33 (0)9 69 391 001
- ALLO MULTIRISQUE DES PROS
  Téléphone : +33 (0)9 69 390 804
- ALLO Responsabilité des Dirigeants
  Téléphone : +33 (0)9 69 390 804
- Assurance Cyber Risques
  Téléphone : +33 (0)9 69 39 23 60
  E-mail : gestion@cyber.sogessur.fr et sinistre@cyber.sogessur.fr

Lexique

Des heures limites existent pour le traitement des opérations.
Elles vous seront indiquées par votre Agence sur demande.

- BIC (Business Identifier Code) : identifiant international d'une banque.
- Calendrier CORE : jours d'ouverture du système d'échange français CORE (COmpensation REtail) en remplacement du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).
- Cash Services : marque de services gérée par la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), commune à 3 groupes bancaires dont Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates de 4 enseignes bancaires dont SG.
- Commission de confirmation : commission proportionnelle calculée sur le montant autorisé du crédit après prise en compte d'éventuelles renonciations.
- Commission de mouvement : commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).
- Commission sur le plus fort découvert : rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert. Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois.
- Convention de Trésorerie Courante (C.T.C.) / Facilité de Trésorerie Commerciale (F.T.C.) : découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courants d'exploitation.
- Dates de valeur applicables aux principales opérations : dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.
- DIC : Document d'Informations Clés.
- E/m-commerce Wero : Désigne le paiement d'achats en ligne de biens ou de services sur le site internet du commerçant, initié respectivement à partir d'un ordinateur (e-commerce) ou d'un téléphone (m-commerce) et réalisé avec la solution de paiement Wero.
- Escompte : l'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client :** frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.
- **Frais de tenue de compte inactif :** frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période. Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation. Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **IBAN (International Bank Account Number) :** identifiant international d'un compte.
- **Intérêts débiteurs :** les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel. Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours} \times \text{taux d'intérêt conventionnel}}{360}$$

  Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.
- **IPT :** Invalidité Permanente Totale.
- **ITT :** Incapacité Temporaire de Travail.
- **OPC :** Organismes de Placements Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable.
- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » :** option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'Espace Économique Européen (EEE) (cf. liste p. 48).
- **Prélèvement SEPA (y compris TIP SEPA) et prélèvement SEPA B2B :** opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.
- **PTIA :** Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

- Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte), ils se composent des produits et services suivants :
  - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
  - 1 changement d'adresse par an,
  - la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
  - la domiciliation de virements bancaires,
  - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
  - la réalisation des opérations de caisse,
  - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
  - les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence ou sur un site Cash Services,
  - les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
  - les moyens de consultation à distance du solde du compte,
  - 1 carte CB Visa Business SBB (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans la zone Euro et hors zone Euro,
  - 2 chèques de banque par mois.
- Séquence/remise : Groupement d'opérations de même nature (virements, effet de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- SBLC : Stand-by Letter of Credit (Lettre de crédit Standby).
- Taux Effectif Global (T.E.G.) : l'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (T.E.G.) appliqué. Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100 euros (articles L. 314-1 et suivants et R.314-1 et suivants du Code de la consommation).
  Le taux journalier (ou taux période) est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{intérêts + commission sur le plus fort découvert mensuel}}{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours}} \times 100$$

  Le T.E.G. est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule :

  taux journalier **x** durée de l'année civile en jours (365 ou 366)
- Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
- Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.
- Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse) : virement en euros, exécuté en quelque secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.
- Virement urgent ou accéléré : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Zones européennes

- **Pays de la zone Euro :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne (y compris les Îles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris la Guyane Française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, partie française de Saint-Martin, la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- **Pays de l'Union européenne (UE) :** pays de la zone Euro +, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- **Pays de l'Espace économique européen (EEE) :** pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.
- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) :** pays de l'Espace Économique Européen + Albanie, Andorre(1), Le Vatican(1), Macédoine du Nord, Monaco(1), Moldavie, Monténégro(1), Saint-Marin(1), Suisse, Royaume-Uni (y compris les Îles Jersey, Gibraltar, Guernesey et Île de Man).

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, ces pays ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Société Générale met également à votre disposition les Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers actuellement en vigueur à la date du 01/10/2026.

Retrouvez-les dans nos Agences Société Générale et sur notre site Internet : **www.particuliers.sg.fr**

Imprimé en France avec des encres végétales sur un papier 100 % recyclé.

Société Générale, S.A. au capital de 938 625 838,75 EUR – 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB. Crédit photo : Getty Images. SG est une marque de Société Générale. Réf. : (M) 512515 - Juillet 2026.